



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Direction du Cabinet/Mission Sécurité Routière
Affaire suivie par : BONNEAU Régis
Tél. : 05.49.08.67.12 ou 06.81.15.77.48
Adresse mail : regis.bonneau@deux-sevres.gouv.fr
pref-mission-securite-routiere@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 02 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Au fil des années la sécurité routière est devenue une priorité nationale mais également locale. De nombreux acteurs tels que associations, assurances, entreprises ou collectivités, se mobilisent pour sensibiliser les conducteurs et ainsi se déplacer dans les meilleures conditions possibles. Malheureusement nous déplorons encore trop de morts sur nos routes Deux-Sévriennes pour cette année 2019.

Le travail mené dans le cadre de l'élaboration du Document Général d'Orientations (DGO) 2018-2022, au regard de l'accidentologie nationale et locale, conduit à structurer les efforts autour des enjeux suivants :

- Le risque routier professionnel,
- L'alcool et les stupéfiants,
- Les jeunes,
- Les seniors,
- Les deux-roues motorisés (2RM),
- Les distracteurs.
- Le partage de voirie
- La vitesse

La majorité des accidents a lieu dans un périmètre restreint autour du domicile et souvent lors du trajet professionnel. Il convient de sensibiliser les entreprises, travailleurs indépendants, et tout corps de métier relevant du déplacement routier, aux risques liés à la fatigue et à la banalité du trajet routier.

La conduite sous l'emprise d'alcool et/ou de produits stupéfiants sont des facteurs aggravants souvent impliqués statistiquement dans l'accidentologie. Nous devons faire prendre conscience à la population du risque en cas de consommation de ces produits illicites. Trop de conducteurs ont la peur de la répression et non la peur de l'accident. Les jeunes de 18 à 24 ans sont ici une des populations les plus touchées par les accidents de la route liés à l'alcool et ou aux stupéfiants.

Les plus jeunes et adolescents sont également une cible intéressante puisqu'ils sont des relais auprès des parents. De plus, avec l'essor des technologies et des nouveaux moyens de déplacements, ils sont de futurs conducteurs et les sensibiliser aux dangers des distracteurs est primordial.

Dans le département des Deux-Sèvres, l'année 2019 a été particulièrement marquée par le décès de seniors. Il est important de rappeler à nos aînés les règles de conduite, de signalisation, et de leur faire prendre conscience de leur temps de réaction face à une situation imprévue.

Les conducteurs de deux roues motorisés (2RM), et conducteurs d'engins de déplacement personnel motorisés (EDPM), doivent avoir à l'esprit l'importance du port des équipements de sécurité. Au niveau du département des Deux-Sèvres, ils sont impliqués dans 1/3 des accidents et n'ont pour protection que leur casque, blouson et gants. Nous devons développer le port d'équipements voyants car être vu c'est aussi être protégé.

Enfin, les nouvelles technologies sont omniprésentes. Elles peuvent être des aides à la conduite mais également des distracteurs. Aussi, nous devons rappeler au conducteur l'importance de rester concentrer et maître de son véhicule.

Les enjeux relatifs au partage de la voirie et à la vitesse peuvent être abordés de manière transversale dans chacun de ces thèmes.

Ces thèmes non exhaustifs mais récurrents dans les statistiques de l'accidentologie présentent un intérêt majeur pour assurer une sécurité renforcée des usagers de la route. La prévention reste un élément majeur dans le cadre de la sécurité routière et cela est en corrélation avec la mise en œuvre de nouvelles lois et décrets. Parallèlement, l'action des forces de l'ordre doit être soutenue, afin de réprimer les comportements les plus dangereux.

Ainsi, je vous invite d'ores et déjà à présenter vos projets au titre de l'année 2020, qui devront mettre en avant et souligner les objectifs recherchés pour chaque enjeu. Un retour devra être rédigé et transmis à la préfecture afin de faire un bilan sur l'action menée. Votre projet doit être inscrit dans une réflexion globale de votre organisme sur une sensibilisation à la sécurité routière (ou sur une thématique plus générale) et non être une action isolée qui n'aura que peu d'impact sur le comportement des usagers de la route.

Vous trouverez ci joint des documents précisant les modalités de dépôt de projet. Si de questions subsistent, le pôle sécurité routière se tient à votre disposition (pref-mission-securite-routiere@deux-sevres.fr)

Les projets devront être adressés par courrier à l'adresse suivante :

Préfecture des Deux-Sèvres
cabinet / bureau des sécurités
Pôle Sécurité Routière
BP 70 000
79099 NIORT CEDEX 9

Vos propositions sont attendues pour le **31 janvier 2020 au plus tard**.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour compter sur votre engagement.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur de Cabinet,
Chef du projet Sécurité Routière


Stéphane SINAGOGA